RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2A ENSEIGNES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 1 000 €

Siège social : [redacted]

RCS BOBIGNY 838 344 885

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 31 MARS 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ le 31 Mars, à Montreuil, la société 2A ENSEIGNES, représentée par M. Ahcene ALIOUA, associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

Après avoir pris connaissance :

- ∞ Des comptes sociaux arrêtés au 31/12/2023
- ∞ De la situation nette de la société au 31/12/2023,
- ∞ Du bénéfice comptable constaté au 31/12/2023,
- ∞ De la reconstitution des capitaux propres de la société, qui sont désormais redevenus supérieurs à la moitié du capital social conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce,

Je constate que :

- ∞ Les capitaux propres de la société, qui étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social, ont été reconstitués par la réalisation d'un bénéfice de 33 174 € au titre de l'exercice 2023.

En conséquence, je décide :

- De constater la reconstitution des capitaux propres de la société à une valeur supérieure à la moitié du capital social,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent procès-verbal sera enregistré, conservé au siège social et mentionné au registre des décisions de l'associé unique.

M. Ahcene ALIOUA
Associé unique

[redacted]